



**Bureau de développement
des télécommunications (BDT)**

Réf.: BDT/DIR/AFR/DM/033

Genève, le 31 août 2026

Aux :

- Administrations des pays membres de l'UIT de La Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC)
- Autorités Nationales de Régulation des Télécommunications de la CEEAC
- Associations régionales des régulateurs de La CEEAC) et Membres de l'Assemblée des Régulateurs de Télécommunications de l'Afrique centrale (ARTAC)
- Autorités Nationales en charge de la protection civile de la CEEAC

(Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo et Tchad)

Objet: Invitation à l'atelier de validation du document-cadre de Plan National de Télécommunications d'Urgence – PNTU – des États de l'Afrique centrale, du 15 au 16 septembre 2026, Brazzaville, République du Congo

Madame/Monsieur,

Dans le cadre des efforts visant à renforcer la préparation et la résilience des pays africains face aux situations d'urgence et de catastrophe, l'Union internationale des télécommunications (UIT), en collaboration avec l'Assemblée des Régulateurs de Télécommunications de l'Afrique centrale (ARTAC) et l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE) de la République du Congo, organisent un atelier de validation du document-cadre du Plan National de Télécommunications d'Urgence (PNTU) des États de l'Afrique centrale, qui se tiendra du **15 au 16 septembre 2026**, au **Kempinski Hôtel Brazzaville, 15 avenue Amilcar Cabral, centre-ville** à Brazzaville, République du Congo.

En effet, les catastrophes naturelles ont des effets dévastateurs sur la vie et les moyens de subsistance des populations, ainsi que sur l'économie. Les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID) sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique et des catastrophes naturelles. De fait, les inondations qui ont touché de nombreux pays africains ces dernières années nous rappellent l'importance de se doter d'un mécanisme de préparation et de coordination. Ce qui implique la nécessité de préparer les pays à la gestion des catastrophes naturelles et de les aider à s'en remettre. À cette fin, des politiques, des plans et des outils de coordination et de communication sont mis en place pour fournir des solutions de préparation, d'intervention et de rétablissement ; d'où la justification de

l'élaboration de Plans nationaux de télécommunications d'urgence (PNTU) afin de contribuer à établir les bases d'une approche efficace de la gestion des catastrophes.

Aussi, la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) de l'UIT, tenue à Baku en Azerbaïdjan en 2025, a identifié les catastrophes comme une menace majeure pour le développement socio-économique et révisé la résolution 34 (Rév. Baku, 2025), soulignant la nécessité d'aider les pays à préparer leurs interventions nationales en cas de catastrophe, notamment en matière de réglementation et de politique, afin de faciliter l'utilisation des TIC pour les systèmes d'alerte précoce et d'élaborer des plans nationaux de télécommunications d'urgence et des procédures opérationnelles normalisées. Un nombre croissant d'États Membres et de communautés régionales ont sollicité l'aide de l'UIT pour identifier les possibilités offertes par les TIC pour la gestion des catastrophes et les aider à élaborer leurs plans nationaux de télécommunications d'urgence.

C'est dans ce cadre qu'est organisé cet atelier qui réunira les représentants des administrations en charge des télécommunications, de la protection civile, de la gestion des catastrophes, ainsi que les autres parties prenantes concernées, afin d'examiner, enrichir et valider le document-cadre, élaboré par un expert de l'UIT en collaboration avec les pays d'Afrique centrale, et destiné à guider l'élaboration et la mise en œuvre des Plans Nationaux de Télécommunications d'Urgence dans les pays de la sous-région. Pour plus de détails, veuillez consulter [ici](#). Veuillez noter que l'inscription en ligne est obligatoire pour participer à cet événement de deux jours au lien suivant [lien d'enregistrement](#).

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter mes collègues qui sont à votre disposition pour vous assister :

- M. Ali Drissa BADIÉL, Représentant de l'UIT au Bureau de zone pour l'Afrique de l'Ouest (courriel : alidrisa.badiel@itu.int, téléphone : +41 22 730 6343) **ou** Mme Debo THIAM, Assistante administrative (courriel : debo.thiam@itu.int, téléphone : +41 22 730 60 14)
- Mme. Tahiry RAKOTOHERINIAINA, Représentante de l'UIT au Bureau de zone pour l'Afrique centrale et Madagascar (courriel : tahiry.rakotoheriniaina@itu.int, téléphone : +237 222 22 92 91) **ou** Mme Brigitte KAPTUE, Assistante administrative (courriel : brigitte.kaptue@itu.int, téléphone : +237 222 22 92 91)

Je compte sur votre participation active à cet événement.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(signé)

Cosmas Luckyson Zavazava
Directeur